Commune des Avirons

Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

---

Séance ordinaire du 21 décembre 2012

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28 DEC. 2012 que la convocation du Conseil a été faite le **13 décembre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil douze, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme JULLIEN Marie Josée - Mme ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. RIVIERE Raphaël** a donné mandat à Mme HEBERT Monique - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. MONDON René

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ Construction du Groupe Scolaire et d'équipements d'accueil de la petite enfance du Ruisseau
- Révision des crédits de paiement

Il est rappelé au Conseil sa délibération du 16 mars 2012 entérinant la mise en place d'une autorisation de programme pour l'opération de construction du groupe scolaire et d'équipements d'accueil de la petite enfance au Ruisseau.

Le montant de l'autorisation de programme a été fixé à une somme de 10 184 139 euros TTC.

Au titre de l'exercice 2012, la somme mandatée pour cette opération s'élève à 96 844,01 euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à arrêter les crédits de paiement pour l'exercice 2013 à la somme de 706 843,99 euros, soit :

Section d'investissement en dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2313 – F 212	+ 600 817,40
Article 2313 – F 6413	+ 106 026,59

Les crédits sur les autres exercices demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la révision des crédits de paiement ;
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires au BP 2013.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- prend acte de la révision des crédits de paiement ;
- autorise l'inscription des crédits nécessaires au BP 2013.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,
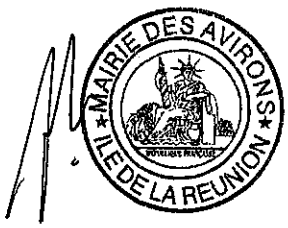
Le Maire,